ssp vaud Enseignement

Rédaction : Julien Eggenberger, président SSP-enseignement et Phillippe Martin, secrétaire syndical

Syndicat suisse des services publics - Vaud

Av. Ruchonnet 45 Case postale 1324 CH - 1001 Lausanne
Tél. 021 341 04 10 Fax 021 341 04 19 vaud@ssp-vpod.ch www.ssp-vaud.ch

Lettre d'information

Numéro 2

Avril 2008

Retrouvez-nous sur notre site Web!

www.ssp-vaud.ch

Jeunesse et musique

initiative jeunesse+musique

Le SSP soutient l'initiative fédérale «Jeunesse + Musique». Participez à la récolte de signatures (feuilles de signatures sur notre site internet).

Egalité

Le SSP soutient une politique qui vise à réaliser une réelle égalité entre les femmes et les hommes. Le Conseil d'Etat a adopté des directives enjoignant les services à s'engager en faveur de la conciliation entre activités professionnelle et privée de ses employé-e-s.

Nous avons écrit à la Cheffe du département pour lui demander que ces directives soient appliquées par les directions. Si les choses se passent bien dans la plupart des établissements, nous devons malheureusement déplorer quelques situations inquiétantes (remarques désobligeantes des directions à l'égard d'enseignantes qui annoncent une future maternité, refus de prendre en compte dans l'agencement de l'horaire les contraintes des mères de jeunes enfants, …).

Projet RPT : vers l'école intégrative !

D'ici 2011, les enfants à besoins éducatifs spécifiques (élèves avec handicap) devraient être intégrés autant que possible dans l'école ordinaire, selon la Loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand) ainsi que la Réforme de la répartition des tâches entre Confédération et cantons (RPT).

Du point de vue du SSP, l'intégration prévue représente une grande opportunité et offre des chances de formation et de développement à toutes et à tous. Cependant, cet objectif ne peut être atteint que si certaines conditions sont réunies et des moyens suffisant accordés.

Cette réforme pose des défis considérables à l'école ordinaire et des réponses adéquates doivent être apportées afin que ses acteurs les plus importants, les enseignant-e-s, puissent y répondre et ne voient pas leur conditions de travail se détériorer.

Par exemple, des enseignant-e-s spécialisé-e-s et d'autres spécialistes dans la prise en charge de ces élèves doivent être transférés dans les écoles ordinaires pour apporter un appui à leurs collègues. Leur savoir et leur longue expérience ne doivent pas disparaître, leur poste ne doit pas être supprimé.

Des mesures concrètes doivent être prises: effectif des classes adapté, décharge pour compenser le travail de coordination, renfort dans les classes, augmentation des enveloppes pédagogiques pour les appuis, procédures administratives de l'enseignement spécialisé simplifiées et faisant confiance aux acteurs-trices,…

L'intégration implique aussi l'aménagement des collèges afin d'accueillir ces élèves. L'offre d'encadrement (logopédie,…) doit non seulement être maintenue, mais aussi étendue. En aucun cas, l'intégration prévue ne doit se muer en programme d'économies. Des moyens supplémentaires doivent être mis à disposition.

Pour appuyer le point de vue des professionnels de l'école, le SSP participe à la Commission vaudoise de référence et en particulier à la définition des conditions cadres dans l'école obligatoire. Afin de discuter des difficultés que rencontrent les professionnel-le-s sur le terrain et de leurs propositions, un comité élargi sur cette question sera organisé. Manifestez votre intérêt! (vaud@ssp-vpod.ch).

Par ailleurs, le SSP organise une journée nationale le samedi 1er novembre prochain. Elle est ouverte à tous ses membres.

Gymnase : les piques de la fourchette

Le SSP-enseignement constate que les directions d'établissement cherchent à se donner toujours plus de marge de manœuvre par rapport aux contrats des enseignant-e-s. Si ce constat vaut pour tous les ordres d'enseignement, il est particulièrement frappant dans les gymnases, notamment avec le recours de plus en plus systématique à des "fourchettes" (19-22 périodes) pour des postes à plein temps. Dans les postes au concours de mars 2008, on trouve vingt postes en "19-22", et seulement neuf pour un réel "plein temps". Cela constitue une dérive par rapport à l'article 76 de la Loi scolaire, qui prévoit une fourchette de trois périodes "en cas d'activité à temps partiel".

Nous avons écrit au Directeur des gymnases vaudois en lui indiquant qu'il faut revoir fondamentalement cette manière de procéder et garantir qu'un temps complet reste un temps complet. Nous revenons également sur les possibilités d'engagement au gymnase pour les enseignants du secondaire I (lettre à disposition sur notre site).

Non à une péjoration du temps de travail des enseignant-e-s du CIN et du CYP

Dans l'école publique, les horaires des enseignant-e-s sont très variables selon les degrés et la formation. Cet état de fait est inacceptable et nous revendiquons depuis longtemps 25 périodes dans toute l'école obligatoire.

Le projet decfo-sysrem introduit une redéfinition des fonctions et pose le problème de la classification des maître-sse-s de classe enfantine. En effet, le Département veut supprimer leur statut et l'aligner sur celui des instituteur-trice-s qui enseignent 28 périodes. Deux possibilités:

- Les maître-sse-s CIN (cycle initial) enseigneront 23 périodes et leur salaire sera calculé sur 28 périodes. Le salaire sera donc d'au maximum 82%, ce qui est évidemment inacceptable.
- Leur horaire est augmenté à 28 périodes, le travail supplémentaire servant à augmenter le nombre d'heures et l'encadrement des élèves ou encore à payer des appuis. Le temps de travail pour un plein temps est majoré de 20%! Ce qui est inacceptable, d'autant que cela éloigne encore notre revendication de 25 périodes dans l'école obligatoire. Par ailleurs, nous contestons l'opportunité d'augmenter le temps d'école d'aussi jeunes enfants.

Le SSP-enseignement tient un autre raisonnement. Les fonctions étant toutes redéfinies dans le cadre de decfo-syrem, il n'y a pas de raison pour que la nouvelle fonction «maître-sse généraliste» réunissant CIN et CYP (cycles primaires) soit alignée sur les conditions les plus défavorables. Ces différents éléments doivent être négociés entre les organisations d'enseigant-e-s et l'Etat:

- La formation est maintenant la même au sein de la HEP pour CIN et CYP.
- Decfo-sysrem introduit un salaire unique entre CIN et CYP; ce salaire est, par ailleurs, nettement revalorisé et répond ainsi à une des exigences de longe date du SSP.
- Il reste donc encore déterminer un temps de travail commun.

Considérant qu'il y a 1146 enseignant-e-s CIN et 3701 intituteur-trice-s (Service du personnel, 21 novembre 2007), une opération «blanche» pour l'Etat mettrait tous les maître-sse-s généralistes à 26,8 périodes. Dès lors, avec un effort supplémentaire, il sera possible de réduire sensiblement le temps de travail.

Evidemment, la position du Département est différente: avec les périodes «gagnées» par l'élévation du temps de travail des maîtr-esse-s CIN, il peut financer des prestations supplémentaires sans débourser le premier franc.

Pour nous, il est aussi très important de préserver l'aspect «école» du CIN et nous refuserons toute dérive vers une garderie publique. Les enseignant-e-s du CIN sont des professionnel-le-s de l'enseignement. Les périodes qui seraient ajoutées devront donc correspondre à des tâches d'enseignant-e et non pas à du gardiennage.

Le SSP s'engage à tout mettre en œuvre pour enfin réaliser l'égalité du temps d'enseignement dans l'école obligatoire: 25 périodes pour toutes et tous.

Le SSP-enseignement est le groupe du Syndicat suisse des services publics qui réunit les enseignant-e-s vaudois, sans distinction de statut, du CIN, de l'école obligatoire et du postobligatoire. Le SSP regroupe dans tout le pays plus de 35 000 salarié-e-s accomplissant des tâches d'intérêt public (enseignement, administration, santé, social,...) dont près de 5000 enseignant-e-s. Il est membre de l'Union syndicale suisse.

○ *Je souhaite plus d'informations sur le SSP-enseignement*
○ *Je souhaite adhérer au SSP-enseignement*

Nom:..... *Prénom:* .....

Rue et n°: ..... *Localité:* .....

Tél: ..... *Lieu de travail:* .....

à renvoyer à: **SSP Région Vaud, case postale 1324, 1001 Lausanne *ou à* vaud@ssp-vpod.ch**

SIEF: vers un fiasco informatique dans l'école?

Va-t-on au-devant d'un fiasco dans l'introduction du nouveau logiciel dans l'enseignement vaudois (obligatoire et post-obligatoire)? Notre dossier sur internet.

Moyens de français

L'état de préparation des nouveaux moyens de français est largement insuffisant et la pérennité de ce nouveau matériel n'est pas garantie. Nous conseillons aux collègues concernés de différer son introduction en 2009.

Mesures hiérarchiques

Le SSP a appris avec surprise que les directions, avec l'aval la DGEO, avaient «inventé» un nouveau niveau de mesures hiérarchiques, cela sans aucune négociation. Ce dispositif d'«accompagnement individuel contraint» a été mis sur pied avec la collaboration de l'Institut de formation continue de la HEP et a déjà concerné plusieurs personnes. Nous avons demandé qu'il soit suspendu, dans l'attente d'une négociation sur son opportunité et sur ses modalités. Par ailleurs, nous souhaitons que cessent immédiatement les mandats d'expertise demandés aux praticien-ne-s formateurs-rices, dont ce n'est pas le rôle.

Conseils d'établissement

Le SSP-enseignement participe à la mise en place des Conseils d'établissement. Ces Conseils réunissent des représentant-e-s des professionnels de l'école, des autorités, des parents et des milieux associatifs. Nous sommes intervenus auprès du Département pour nous opposer au fait que le projet lausannois prévoit que le personnel de certains établissements serait représenté par le directeur. Dès lors, plusieurs centaines d'enseignant-e-s se verraient privés de représentant-e-s élus. Inadmissible!